

MINISTÈRE

DE

L'ÉDUCATION NATIONALE.

BEAUX-ARTS.

Inventaire des Sites  
dont la conservation présente  
un intérêt général.

ARRÊTÉ.

Secrétaire d'Etat à  
LE MINISTRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE,

DIRECTION  
DES SERVICES D'ARCHITECTURE  
Bureau des Monuments Historiques  
et des Sites

Vu la loi du 2 mai 1930 réorganisant la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque et notamment l'article 4;

Sur la proposition de la Commission départementale des monuments naturels et des sites de  
Vu l'arrêté du 10 août 1942 pris par application de la loi du 11 juillet 1942;

ARRÊTE :

ARTICLE PREMIER.

Est inscrit à l'Inventaire des Sites dont la conservation présente un intérêt général l'ensemble formé sur les communes des Tourailles, de Craménil, de Ste-Honorine-la-Guillaume et de Ste-Opportune (Orne) par le pont des Tourailles, ses culées, la Rouvre avec ses berges, ses îlots et ses abords, le tout compris dans le périmètre ci-dessous défini :

- la route D 216 depuis le pont jusqu'à la limite ouest de la parcelle II4 - section B de Ste-Opportune;
- les limites ouest des parcelles II4 et II9 jusqu'à l'aplomb de la limite sud de la parcelle I21;
- la limite sud de la parcelle I21 prolongée d'une part jusqu'à la limite ouest de la parcelle II9, d'autre part jusqu'à la rive droite de la Rouvre;
- la rive droite de la Rouvre jusqu'à la limite sud de la parcelle 4 - section A - de CRAMENIL;
- les limites sud et est de cette parcelle;
- les R.D. 254 et 216;
- les limites nord et ouest des parcelles I98, I97 - section E - de Ste-Honorine, la limite ouest de la parcelle I96;
- une ligne tracée depuis l'angle sud-ouest de la parcelle I96 jusqu'à l'angle ouest de la parcelle II0 - section A des Tourailles;
- la limite ouest de la parcelle II0 jusqu'à la R.D. 216
- enfin la R.D. 216 jusqu'au pont, point d'origine du périmètre.

L'inscription vise les parcelles cadastrales n° I96. I97. I98 - section E de Ste-Honorine-la-Guillaume, n° 4 et 5 - section A - de Craménil, n° II2 à II9 et I21 - section B - de Ste-Opportune, n° I09 (partiellement) II0 et

242 - section A - des Tourailles - Les propriétaires sont

DEPARTEMENT DE L'ORNE, pour le pont situé sur la  
R.D. 216 et les parties comprises dans le site des R.D. 216  
et 254.

COMMUNE DE STE-HONORINE ..... I96.I97.I98 Section  
(Commune de Ste-  
Honorine)

STE COOPERATIVE DU "VAL MARIE" -  
COMMUNES DES TOURAILLES au BOURG ... I12 à I19 et Section  
I21.  
(Commune de Ste-Opportune)

BOUCHERON, 38 rue de la République  
ARGENTAN ..... I12 à I19 et " "  
I21.

DUGUE Maurice - 35 rue de la Banque  
à FLERS (Orne) ..... 4.5. (Commune de  
Cr. d'Amilly)

LEMAITRE Prosper Mme Vve - rue  
Papillon - POMDONNE (S.etM.) . . . I09p. Section  
(Commune des Tourailles)

PURCH, 19 quai du Pré-Long à  
LACNY (Seine-et-Marne) ... I10 et 242 Section  
(Commune des Tourailles)

En ce qui concerne les immeubles bâtis, l'inscription  
s'applique aux façades, élévations et toitures.

ART. 2.

Le présent arrêté sera notifié au Préfet du département pour les archives  
de la préfecture, au Maire de la commune de STE-HONORINE-LA-GUILLEUME, de CRAMONT  
DE STE-OPPORTUNE, DES TOURAILLES et aux propriétaires intéressés,  
qui seront responsables, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Paris, le 31 SEP 1960

Par délégalion,  
Le Conseiller d'Etat,  
Secrétaire Général  
des Beaux-Arts,

